

# Claisse, Alain, Le Premier Ministre de la Ve République, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1972, 436 p. bibliographie, annexes

F. De Kerckhove

Volume 5, numéro 3, 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700465ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700465ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

De Kerckhove, F. (1974). Compte rendu de [Claisse, Alain, Le Premier Ministre de la Ve République, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1972, 436 p. bibliographie, annexes]. *Études internationales*, 5(3), 559–560. <https://doi.org/10.7202/700465ar>

« sphère de coprosperité de la Grande Asie orientale » que la fortune des armes lui avait permis de mettre sur pied en 1943, mais elle se heurte aujourd'hui à de sérieux obstacles. À l'intérieur, une opposition de plus en plus marquée de l'opinion publique japonaise qui tient davantage à la qualité de la vie qu'au P.N.B. et supporte de plus en plus difficilement la servilité de Tokyo vis-à-vis de Washington ; à l'extérieur, aux protestations des masses populaires qui s'insurgent contre une subordination économique grandissante à laquelle ils ne peuvent se soustraire. Face à une récession économique latente, le Japon doit s'assurer à tout prix un ravitaillement adéquat en matières premières et de nouveaux débouchés pour sa production industrielle ; il est condamné à accentuer sa pression économique sur le Sud-Est de l'Asie. L'impérialisme continue.

On ne saurait trop recommander la lecture de l'ouvrage de Jon Halliday et Gavan McCormack. D'aucuns trouveront peut-être la critique de la politique japonaise par trop systématique ; elle n'en reste pas moins, à notre sens, tout à fait fondée. L'ouvrage est un excellent instrument de travail ; il éclaire un sujet trop peu connu, dont la complexité et la subtilité sont dissimulées, trop souvent, sous un fratras d'informations destinées à en voiler les véritables aspects.

Robert GARRY

*Géographie,*  
*Université de Montréal*

CLAISSE, Alain, *Le Premier Ministre de la V<sup>e</sup> République*, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1972, 436 p. bibliographie, annexes.

Le débat sur le partage des pouvoirs entre le président de la République et le premier ministre sous la V<sup>e</sup> République, étouffé par la personnalité du général de Gaulle, et relancé sous le président Pompidou, méritait qu'une étude en profondeur lui soit consacrée. C'est ce débat que retrace, entre autres, Alain Claisse dans son gros ouvrage sur le premier ministre de la V<sup>e</sup> République. Il décompose en effet son

étude en deux grandes parties : le premier ministre au sein du pouvoir d'action présidentiel, et le premier ministre face au pouvoir de sanction parlementaire et populaire.

Après le rappel traditionnel de la notion de premier ministre en France depuis 1789, il évoque l'histoire de la V<sup>e</sup> République en deux étapes : l'émancipation impossible jusqu'en 1962, tant que la question algérienne dominait l'univers politique français, et la liberté surveillée avec la consécration du pouvoir présidentiel après le référendum de 1965. S'interrogeant ensuite sur la destinée du premier ministre, Alain Claisse montre qu'elle est essentiellement faite de subordination. Cette expression juridique, on peut la traduire en sociologie politique par la fonction dynamique de relais indispensable entre la vie politique quotidienne et l'autorité nationale qui imprime à cette vie ses tendances profondes. Dans cette optique, le malaise politique qui affecte de nos jours la vie politique française proviendrait, semble-t-il, d'une part, de l'absence de motivation nationale et, d'autre part, d'une sclérose consécutive au niveau du relais de transmission. Alain Claisse montre justement que le départ d'un premier ministre n'implique pas une rupture politique mais une orientation nouvelle au gré des circonstances. À la permanence de la présidence doit correspondre un renouvellement du personnel subordonné. On peut probablement trouver une des raisons essentielles de la durée du mandat présidentiel. La dialectique entre le permanent et l'éphémère serait profondément altérée par une réduction de ce mandat de 7 à 5 ans, quels que soient les mérites du changement. La cogestion hiérarchique se muerait en gestion coégale bicéphale. Ceci dit, Alain Claisse dénonce, arguments à l'appui, le mythe des domaines réservés au président de la République. Certes, l'orientation générale de la politique française lui appartient, mais au niveau des actes administratifs et politiques de mise en œuvre, le premier ministre jouit d'une autorité contrôlée soit par le parlement soit par le président. De part et d'autre, sa liberté de manœuvre est large.

Cela mène tout naturellement Alain Claisse à s'interroger sur le partage des compétences spécifiques. Son étude lui fait conclure au caractère macrocéphalique de l'exécutif français qui repose fondamentalement sur l'i-

dentité de vue entre le président et le premier ministre. Ce type de fédéralisme exécutif contient simultanément les fondements intégrateurs d'une puissance renforcée et les germes de la division. Outre le risque que nous évoquions à propos de la réduction du mandat présidentiel, l'affaire algérienne a montré qu'il avait fallu toute la personnalité du général de Gaulle pour lier le premier ministre à sa politique. Mai 1968 devait révéler les failles du système : M. Pompidou agit en chef d'État et devient chef de parti d'une majorité écrasante. Le relais devenait moteur. Au niveau constitutionnel, l'intérim Poher devait révéler les failles d'un changement de personnel brutal sans unité de vue politique. Une dichotomie se révélait au grand jour entre l'institution présidentielle et l'homme qui l'avait incarnée.

Évoquant ensuite les missions et les moyens du premier des ministres français, l'auteur montre en action les trois fonctions d'orientation de l'activité politique du gouvernement, de coordination gouvernementale et de contrôle ministériel. L'analyse, conforme aux autres publications de cette collection, est plus juridique et historique que sociopolitique, mais il en ressort néanmoins clairement que le premier ministre a moins l'attribution constitutionnelle de chef de gouvernement (premier ministre) que celle de second chef d'État (premier des ministres). La pratique l'a démontré alors que de 1959 à 1973, de moins en moins le premier ministre n'apparaissait comme l'intermédiaire entre le président et l'Assemblée mais bien plutôt comme secrétaire exécutif d'une volonté nationale et non législative.

Dans ses rapports avec le Parlement et l'opinion publique, le premier ministre, sous l'impulsion de M. Pompidou, est devenu, sinon chef de parti, du moins chef de la majorité. Certes, cela semble logique en soi mais son poste de second du président peut susciter une équivoque fondamentale, advenant que la majorité et le président ne partagent pas le même point de vue. En fait, dans la pratique, les rapports entre le premier ministre et le Parlement n'ont pas tellement changé de nature. La guerre est la même partout, quel que soit le Parlement où elle se déroule. Mais le mépris du général de Gaulle était tel pour la fonction délibérative (non forcément législative) du Parlement que « sa » constitution ne prévoyait

aucune modalité pour les rapports entre le chef de l'État et l'Assemblée. Comme le disait Raymond Aron, les députés se résignaient mal « à un dialogue fictif avec un premier ministre ». Assez paradoxalement, c'est la majorité qui en souffre le plus comme on le constate nettement de nos jours. Le Conseil national de l'UDR réuni à Versailles en juin 1970 a été témoin de reproches amers adressés au premier ministre, faute, pour la majorité, de pouvoir le faire au Parlement où l'ambiguïté de la situation exacte, théorique et pratique, du premier ministre empêchait le dialogue. L'exécutif macrocéphale atrophie donc l'action parlementaire à deux niveaux. À ce titre, la réduction du mandat présidentiel n'est qu'une solution partielle, étant donné qu'elle n'institutionnalisera pas davantage les rapports entre le chef de l'État et le Parlement. Le seul avantage sera d'éviter – peut-être – un conflit éventuel entre le chef de l'État et son premier ministre si le corps électoral l'entend ainsi.

Si à certains moments, on peut reprocher à Alain Claisse de ne pas dissocier suffisamment le premier ministre sous de Gaulle et sous Pompidou, on lui sait gré de ne pas céder à une démagogie littéraire qui aurait fait de cette distinction la clé de voûte de son ouvrage. Les nuances, il les expose à bon escient, chaque fois qu'elles s'imposent. On songe ici au ralliement à la majorité des Giscard d'Estaing et autres républicains indépendants quand « le premier ministre de M. Pompidou insiste sur la nécessité d'un dialogue préalable à la décision » alors que « le premier ministre du général de Gaulle met l'accent sur le devoir de rendre une décision à l'issue du dialogue » (p. 289).

Il n'est pas possible de s'étendre plus longuement sur cet ouvrage et sur les réflexions qu'il inspire. La conclusion de l'auteur sur la définition du premier ministre de la V<sup>e</sup> République ouvre la voie à une étude sociologique du personnage : « produit institutionnel des interactions entre les divers éléments de notre système politique. » Il ne manquait à cette étude qu'un schéma *input-output* de la fonction ministérielle mais la mine d'informations qu'Alain Claisse fournit devrait faciliter grandement ce type d'explication fonctionnaliste.

F. DE KERCKHOVE,

Université Laval